

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 février 2012

DCM N° 12-02-13

Objet : Manifestation culturelle étudiante DECAL'ART.

Rapporteur : M. LEKADIR, Conseiller Délégué

L'association « Fac'Cultatif » a été créée en 1998 par les étudiants de troisième année Arts du Spectacle, de l'Université de Lorraine. Chaque année, elle organise une manifestation culturelle au sein de l'agglomération messine.

La manifestation projetée pour 2012 aura pour thème la mise en valeur et la redécouverte de lieux du patrimoine messin, par l'investissement d'arts dit « décalés », c'est-à-dire par des formes d'arts qui n'ont pas forcément l'habitude d'être représentées dans ces lieux. « Décal'art » se déroulera le 21 mars au Cloître des Récollets et aux Trinitaires à partir de 17h30, avec comme objectif d'amener toute personne et notamment des étudiants, qui n'auraient pas l'habitude de fréquenter un tel lieu, à le découvrir de manière originale, et ce au moyen d'une programmation susceptible d'intéresser tout à chacun.

Ainsi, seront notamment proposés : des projections cinématographiques, un atelier de photographie, des performances de danse Hip Hop, des performances de graph, de cracheur de feu, de théâtre, un jeu de cadavre exquis mis à disposition du public pour qu'il puisse exprimer sa créativité en matière d'écriture, et un concert en soirée.

Il est proposé de reconduire le soutien apporté à cette manifestation les années précédentes et d'accorder une subvention de 700 € sur un budget de 3 204 €, avec un co-financement Région Lorraine, Université de Lorraine et Metz Métropole.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie étudiante,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **De soutenir l'association Fac'Cultatif** et de lui verser une subvention de 700 € pour l'organisation de la manifestation culturelle « Décal'art ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **700 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué :

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45

Absents : 10

Dont excusés : 10

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE